

## **Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 décembre 2020**

Le vingt et un décembre deux mille vingt à dix-huit heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de l'Abbatiale, sous la Présidence de Catherine COMBES, Maire.

Présents ou représentés (18) : Mme Catherine COMBES, M. Alain GHISALBERTI, Mme Hélène TETELIN, M. Sylvain DECOR, Mme Marie-Claude MOTHE, M. Jean-François MADONIA, Mme Sylvie MAURY, Mme Monique LEROY, M. Philippe MARCON, M. David MOUTON (représenté par Mme Hélène TETELIN), Mme Sandrine COUSTE, Mme Corinne TRINQUIER, Mme Julie BENEZECH, M. Franck TEYSSIER, M. Clément CHAPPERT, M. Bruno ENJALBERT, M. Patrice HANRIOT (représenté par M. Bruno ENJALBERT), M. Lucien DUPRE

Absent excusé (1) : M. Luc FOURNIER

Secrétaire : Mme Sandrine COUSTE

Assistait également à la séance : M. Pierre GAUTRAND, vacataire

**1- Après l'appel madame le Maire constate que le quorum est atteint. Le Conseil municipal a ensuite approuvé à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 16 octobre 2020.**

**2- Compte-rendu des décisions prise en application de la délibération du Conseil municipal portant délégation à Mme le Maire**

Mme le Maire expose les décisions prises par ses soins depuis la précédente séance, en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil municipal :

- décision n° 2020-06 de préempter les parcelles AK 215 et AK 216 situées au lieu-dit « Combenguines », d'une surface totale de 5 230 m<sup>2</sup> au prix et conditions indiqués dans la déclaration d'aliéner reçue en mairie le 30 septembre 2020 ;
- décision n° 2020-07 de signer avec l'association « ETWAS » une convention de mise à disposition d'un local au 21, avenue de Saint-Pons à Saint-Chinian ;
- décision n° 2020-08 de signer une convention de servitudes avec le Réseau de Transport d'Electricité (RTE) ;
- décision de cession de quatre concessions dans le cimetière

**3 - Constitution du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Mme le Maire informe que son prédécesseur par délibération n° 2018-029 du 12 juin 2018 a clôturé le compte du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Mme le Maire propose à l'assemblée de créer un nouveau CCAS. Les membres du Conseil municipal votent à main levée et élisent à l'unanimité les déléguées parmi les membres du Conseil municipal :

Mmes Monique Leroy, Julie Benezech, Sandrine Couste, Hélène Tételin, Marie-Claude Mothe.

**4 - Approbation du rapport de la Communauté des Communes Sud Hérault**

Les membres du Conseil municipal ont voté à l'unanimité le rapport d'activité de la Communauté des Communes Sud Hérault pour l'année 2019 et le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2019.

**5 – Révision et mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

La commune de Saint-Chinian s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde inondation afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Il doit être révisé tous les 5 ans. Approuvé par le Conseil municipal dans sa séance du 8 avril 2010 le document opérationnel a fait l'objet d'une mise à jour au mois de décembre 2020.

Livret 1 : Organisation Communale de Crise (Ce livret reprend l'organisation générale de la commune, organigramme de crise et missions génériques de chaque cellule opérationnelle).

Livret 2 : Annuaire de crise. Ce dossier a fait l'objet d'une mise à jour, il est opérationnel.

**A la suite de la présentation de Mme le Maire, Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le PCS.**

#### **6- Dénomination d'un lieu-dit au Hameau de Tudéry**

Mme le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le manque de signalisation pour accéder aux habitations cadastrées AY 103 et AY 104 au Hameau de Tudéry, rend difficile la localisation. Elle propose le nom de « La Jouglane » et précise qu'un panneau indicateur au bord de la route RD 177 sera installé. Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité.

#### **7- Dénomination d'une rue entre la rue de l'Evêque et l'avenue de Béziers**

Mme le Maire informe que la rue située entre la rue de l'Evêque et l'avenue de Béziers n'a pas été jusqu'à ce jour dénommée et qu'il appartient au Conseil municipal de choisir le nom à donner aux rues. Elle propose le nom de « rue de la Forge ». Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité.

#### **8- Modification d'attribution de subventions**

En vertu du principe du parallélisme des formes, toute modification des subventions prévues par la délibération initiale doit être décidée par le Conseil municipal.

C'est la raison pour laquelle Mme le Maire soumet les propositions suivantes à l'assemblée :

- aucune attribution de subvention à Fest' Aignan pour cause de cessation de l'activité (1 000 € étaient initialement prévus)
- attribution d'une subvention de 1 000 € à l'école de musique, pour charge de ménage en raison de la crise sanitaire.
- attribution d'une subvention de 150 € à l'école des jeunes sapeurs-pompiers de Cessenon.

**Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité les modifications des montants des subventions.**

#### **9- Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)**

Mme le Maire appelle l'assemblée à élire les membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO). Elle précise que la Commission d'Appel d'Offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter en plus du Maire, Présidente, trois membres titulaires et trois membres suppléants élus au sein du Conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Mme le Maire propose le vote à main levée qui est accepté à l'unanimité. Les représentants sont :

Titulaires : Messieurs Alain Ghisalberti, Sylvain Décor et Jean-François Madonia

Suppléants : Messieurs Clément Chappert, David Mouton et Philippe Marcon

**Les membres du Conseil municipal élisent à l'unanimité les membres précités qui composent la Commission d'Appel d'Offres.**

## 10 – Décision modificative du budget primitif 2020

### Exposé de la situation :

- 1 - Par courrier en date du 8 octobre dernier, monsieur le Préfet de l'Hérault intime madame le Maire de Saint-Chinian :

- de régulariser la prise en charge du déficit du CCAS supprimé en 2018

- de financer le déficit cumulé des exercices précédents jusqu'à 2019 et le remboursement en capital de la dette contracté jusqu'en 2019 par des recettes propres au sens des articles L 1612-4 et L 1612-5 du Code général des collectivités territoriales.

- 2 – Le mandatement d'impayés relatifs aux exercices antérieurs jusqu'à 2019 nécessite également un abondement des crédits en dépense.

### Proposition :

#### Section de fonctionnement

Le chapitre 12 charges de personnel souffre d'un déficit prévisionnel de 260 000 €. En effet, condamnée par le tribunal administratif à reconnaître la maladie professionnelle d'un agent en indisponibilité physique depuis janvier 2017, la commune a dû prendre en charge le paiement des rémunérations non payées depuis cette date. Afin de ne pas grever encore plus les finances communales par des frais de procédures longues et coûteuses, madame le Maire a pris la décision de régulariser la situation de 2 autres agents en situation similaire au premier.

L'impayé 2019 de la prime d'assurance pour les rémunérations de personnels vient également alourdir le déficit du chapitre.

De plus, pour ces trois contentieux engagés avant la prise fonction de l'actuel conseil municipal, la commune a été condamnée à payer aux trois agents 5 000 € pour dédommagement de frais de procédure.

Par ailleurs, un complément de 10 000 € est affecté à l'article 6811 dotation aux amortissements.

- 012 charges de personnel	+ 260 000 €
- 6718 autres charges exceptionnelles	+ 5 000 €
- 6811 dotation aux amortissements	+ 10 000 €
- 023 virement à la section d'investissement	+ 42 000 €
<b>Total</b>	<b>+ 317 000 €</b>

Afin de financer ces dépenses consécutives aux décisions du précédent exécutif au cours du mandat 2014 / 2020, les prévisions budgétaires seraient modifiées ainsi :

- 6419 remboursement sur rémunération de personnel	+ 212 000 €
- 70311 concessions dans le cimetière	+ 10 000 €
- 73211 attribution de compensation	+ 28 000 €
- 7381 taxe additionnelle	+ 20 000 €
- 752 produit des immeubles	+ 47 000 €
<b>Total</b>	<b>+ 317 000 €</b>

## Section d'investissement

Le chapitre 21 est abondé de 40 000 € pour notamment honorer des arriérés de paiement antérieurs à juin 2020.

1 000 € sont également affectés à l'article 275.

- 021 immobilisations corporelles	+ 40 000 €
- 275 dépôts et cautionnements versés	+ 1 000 €
<b>Total</b>	<b>+ 41 000 €</b>

En recettes, 10 000 € sont affectés au chapitre 21 pour dotation aux immobilisations et 285 000 € pour cession d'immeubles.

- 1641 emprunts en euro	- 296 000 €
- 21 dotation aux amortissements	+ 10 000 €
- 021 virement de la section de fonctionnement	+ 42 000 €
- 024 produit des cessions des immobilisations	+ 285 000 €
<b>Total</b>	<b>+ 41 000 €</b>

**Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité la modification n°1 du budget primitif 2020**

### **11 – Création d'un emploi de gardien de police municipale**

Mme le Maire expose aux membres du Conseil municipal que les missions relatives à la police municipale au sein de la commune ne peuvent être réalisées du fait de l'indisponibilité physique de l'agent en charge. Afin de pallier à ce besoin insatisfait et préjudiciable, Mme le Maire propose la création d'un emploi supplémentaire de gardien de police municipale conformément aux dispositions législatives et réglementaires régissant les conditions générales et particulières de recrutement dans la Fonction Publique Territoriale.

**Les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité la création d'un emploi de gardien de police municipale.**

### **12 - Création de deux emplois d'adjointes techniques pour surcroît d'activité**

Mme le Maire expose que les enfants des écoles élémentaire et maternelle bénéficient du service de restauration de la cantine du Collège Jean Jaurès qui assure également la production des repas pour les communes de Cébazan, Cessenon et Roquebrun.

Cependant, pour faire face à l'augmentation des effectifs, les services départementaux ont exigé la mise à disposition d'un agent de la commune de Saint-Chinian à la cantine du collège. Les communes de Cébazan, Cessenon et Roquebrun ont accepté de participer au financement du poste de cet agent.

Mme le Maire propose donc de créer un emploi d'adjointe technique taux d'emploi à 80% pour surcroît d'activité pour mise à disposition du Collège Jean Jaurès.

Mme le Maire propose de créer également à l'école maternelle « La Noria » un emploi d'adjointe technique taux d'emploi à 60% pour surcroît d'activité en raison de l'application de protocoles sanitaires afin de limiter les risques de contamination à la Covid-19.

**Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de créer deux emplois d'adjointes techniques pour surcroît d'activité respectivement à 60% et 80%.**

## **12 - Mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34) pour organiser une procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'une convention de participation relative au risque santé**

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré ont approuvé à l'unanimité de donner mandat au CDG 34 pour organiser une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation relative au risque santé.

## **13 - Demande de subvention de soutien à l'investissement (DSIL) pour remplacement des bornes électriques du marché**

Mme le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'en raison de la vétusté et du danger que les bornes électriques du marché représentent, elle propose le remplacement de celles-ci. Mme le Maire précise que l'Etat finance à hauteur de 80%.

Elle propose aux membres du Conseil municipal de solliciter cette demande de subvention d'un montant de 29 270 € au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL), dans le cadre du programme de France Relance.

**Les membres du Conseil municipal ont approuvé à l'unanimité la demande de subvention auprès de l'Etat, de soutien à l'investissement pour le remplacement des bornes électrique du marché.**

Mme le Maire en profite pour informer l'assemblée que le précédent exécutif n'a jamais demandé les subventions au département et à la région pour le remplacement de la passerelle des abattoirs. Quant à l'aménagement de la place « Herminie » et les travaux d'aménagement d'ouverture du Canal de l'Abbé aucune subvention n'a été attribuée par la Région car les organismes n'ont jamais reçu les devis et le plan de financement.

## **15 - Cession d'une parcelle appartenant à la commune**

Lors de la précédente mandature la commune a fait l'acquisition d'une parcelle de jardin située au lieu-dit « La Ville » référence cadastrale AD 92. Mme le Maire propose aux membres du Conseil municipal de la céder pour la somme de 6 000 € à un voisin mitoyen.

**Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité la cession de la parcelle susmentionnée au prix de 6 000 €.**

## **16 - Acquisition d'un bien par voie de préemption**

Mme le Maire propose à l'assemblée d'acquérir par voie de préemption selon l'article A 213.1 du Code de l'urbanisme, un terrain non bâti cadastré AB 567 lieu-dit « Beau Soleil » d'une superficie totale de 2 352 m<sup>2</sup> pour un montant de 150 000 €

Elle informe que ce bien, une fois devenu propriété de la collectivité, permettra de faire des équipements publics.

Ce bien est soumis au droit de préemption urbain (D.P.U) (article 211-1) et suivants du code de l'urbanisme et compris dans une zone d'aménagement différé (Z.A.D) (article L. 212-1) du Code de l'urbanisme, prérogative de la Communauté de Communes Sud Hérault.

**Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité :**

- la demande de délégation du droit de préemption urbain à la Communauté de Communes Sud Hérault.**
- la préemption du bien référencé au cadastre AB 567, et à autoriser Mme le Maire à signer tous les actes afférents.**

## **17- Cession d'une parcelle appartenant à la commune**

Lors de la précédente mandature, la commune a fait l'acquisition d'un immeuble sur la parcelle référencée au cadastre AB 358 pour une superficie de 79 m<sup>2</sup> situé au 19, avenue de Saint-Pons. Mme le Maire ne voit pas l'intérêt de conserver cet immeuble et propose aux membres du Conseil municipal de le céder pour la somme de 60 000 €.

M. Enjalbert intervient et informe qu'il avait préempté pour éviter que des « marchands de sommeil » viennent s'installer à Saint-Chinian.

**Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité la cession de la parcelle susmentionnée au prix de 60 000 €.**

Avant de clôturer la séance Mme le Maire informe l'assemblée que Saint-Chinian a été retenu parmi 19 communes du département de l'Hérault et a obtenu le label national « Petites villes de demain ».

La séance est levée à 18 h 40.

Madame le Maire

Catherine COMBES

Secrétaire

Sandrine COUSTE